

Série : Histoire de l'Église
Leçon 37: Les réformés en France depuis la
mort de François 1^{er} (1547) jusqu'à l'Édit de
Nantes (1598)

Prêché mercredi le 30 septembre 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format PDF et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Histoire de l'Église (T-3)

Leçon 37 : Les réformés en France depuis la mort de François 1^{er} (1547)
jusqu'à l'Édit de Nantes (1598)

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Nous poursuivons notre étude des principaux événements de la réforme en France et plus particulièrement entre les années 1547 et 1598.

I) LES RÉFORMÉS EN FRANCE ENTRE 1547 ET 1598

Après François I^{er} son fils, Henri II, monta sur le trône. À la suite de celui-ci régnèrent successivement ses trois fils, François II, Charles IX et Henri III, et enfin Henri IV, roi de Navarre, soit six souverains en 63 ans (1547-1610).

Sous les quatre premiers de ces princes, la France traverse une des périodes les plus sombres de son histoire, marquée par les guerres de religion ; Henri IV rétablit l'ordre et la paix en promulguant le célèbre édit de Nantes (1598).

Celui-ci assure aux réformés des avantages importants, qu'ils ne conservent du reste pas longtemps ; Richelieu déjà leur en enlève plusieurs. Toutefois l'édit subsiste nominalelement : les réformés ont au moins droit à l'existence, jusqu'à ce que, en 1685, Louis XIV leur enlève brutalement tout ce que son grand-père leur avait octroyé.

Comme on l'a vu plus haut, les réformés se laissèrent aller à nouer des alliances politiques avec les partis hostiles à la royauté, celui des nobles tout particulièrement. Cherchant ainsi de l'appui auprès des hommes, acceptant avec empressement celui qu'on leur offrait volontiers, car on appréciait hautement leur sùreté morale à une époque où les valeurs de cet ordre ne comptaient plus guère, les réformés acquirent de la puissance matérielle, mais perdirent du même coup le sentiment de leur dépendance vis-à-vis du Seigneur.

Ils connaissaient pourtant ces mots du Psaume 146: 3, 5, 7 : « Ne vous confiez pas dans les principaux, dans un fils d'homme, en qui il n'y a pas de salut... Bienheureux celui qui a le Dieu de Jacob pour son secours, qui s'attend à l'Éternel, son Dieu,... qui exécute le jugement en faveur des opprimés ».

Par la force des choses, les alliances qu'ils contractèrent déchaînèrent des conflits à main armée, ce qui prouve surabondamment la gravité de l'erreur qu'ils commirent. Comme toute guerre civile, ces luttes religieuses amenèrent un déploiement d'horreurs sans nom ; la France presque entière fut mise à feu et à sang.

Pas plus que leurs adversaires, les réformés ne manifestèrent la moindre tolérance, la moindre commisération à l'égard de ceux qui ne partageaient pas leurs opinions ; le 16^e siècle, il faut le dire, ignorait totalement ces notions, si répandues aujourd'hui.

Néanmoins les réformés avaient dans leurs mains la Parole de Dieu, qui dit : « Si celui qui te hait a faim, donne-lui du pain à manger, et s'il a soif, donne-lui de l'eau à boire ; car tu entasseras des charbons ardents sur sa tête, et l'Éternel te le rendra » (Proverbes 25: 21, 22 ; Romains 12: 20). Trop fréquentes furent les scènes hideuses de dévastation et de carnage, avec le lamentable spectacle de populations entières, tristes débris d'affreux

massacres, errant de ville en ville et de canton en canton, chassées de leurs demeures et n'en trouvant pas d'autres. On reconstituait l'itinéraire que ces malheureux avaient suivi aux monceaux de cadavres qui jalonnaient les chemins.

Catholiques et protestants faisaient preuve de la même férocité, combien éloignée de l'exemple donné par le Prince de paix ! Deux hommes en particulier s'acquirent un sinistre renom de cruauté : le catholique Montluc et le protestant des Adrets.

Les garnisons égorgées tout entières, les puits comblés de corps humains, les arbres des chemins utilisés comme gibets, marquaient partout la trace de Montluc. Quant à Des Adrets, on raconte entre autres, qu'après la prise d'une ville, il fit couper la tête à la moitié des défenseurs de la place et força les autres à se précipiter du haut d'une tour sur les pointes des piques de ses soldats. L'un d'eux hésitait. « Tu te reprends à deux fois », lui cria Des Adrets. « Eh monseigneur », répliqua le malheureux, « je vous le donne en dix ». Il fut, dit-on, le seul qui obtint grâce.

Une partie de la noblesse tenait pourtant pour la royauté, à qui elle allait faire payer cher son appui. Les chefs de ce groupe appartenaient à la famille des Guises, bien connus par la haine implacable qu'ils vouaient à quiconque se réclamait du nom du Seigneur. À leurs côtés il faut nommer la reine mère, Catherine de Médicis, femme d'Henri II, qui exerça, sur ses trois fils, l'influence la plus néfaste.

En tant qu'Italienne, elle s'adonnait volontiers aux arts magiques, à la sorcellerie, à l'astrologie, dont sa patrie était l'un des ardents foyers. Nièce du pape Clément VII, dont elle connaissait et partageait la haine contre toute innovation religieuse, elle n'eut pas de peine à attiser celle que son royal époux avait apprise à l'école du précédent monarque.

Les réformés étaient à ce moment-là en nombre. On évalue leur effectif à environ le sixième de la population de la France. Ils comptaient dans leurs rangs l'élite du pays : gens de lettres, juristes, soldats, jusqu'à des hommes qui avaient appartenu autrefois à l'Église romaine. Malgré tout, ils restaient faibles, faute de ne pas s'en tenir strictement aux enseignements de la Parole de Dieu. Ils se réunissaient régulièrement, mais pas pour la fraction du pain,

cela sous l'influence de Calvin qui ne voulait pas que la Cène fût distribuée autrement que par des pasteurs officiellement institués. De la sorte ils méconnaissaient la promesse du Seigneur que, « là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Matt. 18:20).

Au lieu de réaliser l'unité du Corps de Christ, ils ne constituaient que des groupements isolés les uns des autres et se privaient ainsi de la joie qu'il y a pour les chrétiens à rappeler la mort du Seigneur, selon son désir, en rompant le pain et à célébrer ensemble son amour pour ses rachetés.

Mais il y avait parmi les réformés des âmes d'élite, en toute première ligne l'amiral de Coligny. Appelé à un poste de premier rang dans l'armée du roi, il déploya, dans maintes occasions, les plus rares talents militaires et n'eut jamais en vue que l'indépendance et la prospérité de son pays.

À ces buts il sacrifia tous ses intérêts personnels. Fait prisonnier à Saint-Quentin par les Espagnols, il fut conduit au fort de l'Écluse, non loin de Genève, puis à Gand. Durant sa captivité, Coligny lut avec fruit la Bible et plusieurs écrits sur les graves questions qui agitaient alors la chrétienté.

L'indomptable patience des réformés, jetés sur les bûchers ou abandonnés dans d'immondes cachots, inspira une vive sympathie à son âme généreuse. Une fois rendu à la liberté, il professa hautement sa foi en l'œuvre accomplie de Christ pour lui, comme pour les pécheurs qui mettent leur confiance en lui. La profondeur et la sincérité de ses convictions, son caractère intrépide, son ardent désir de servir le Seigneur en toute fidélité, sa prudence calme, ses mœurs pures, éloignées du faste et des désordres de la cour, tout cela fait de la figure de l'amiral de Coligny une des plus nobles que nous offre l'histoire de France.

Et l'on aime à placer à côté de lui, quoiqu'il se trouve dans le camp opposé, Michel de l'Hôpital, homme éminent, magistrat intègre, qui tout en demeurant attaché à la foi catholique, n'en fut pas moins favorable aux réformés et rêva la tolérance dans un siècle de persécutions.

Henri II inaugura son règne en faisant brûler quatre huguenots le jour de son avènement. Malgré tout la Réforme continua à gagner du terrain ; aussi les rigueurs redoublèrent. Par l'édit de Châteaubriant le roi ordonna que le

crime d'hérésie devait être recherché par les juges civils tout autant que par les juges ecclésiastiques ; si donc les accusés étaient acquittés par les uns, ils ne manqueraient pas d'être frappés par les autres. De plus les dénonciateurs devaient recevoir non plus le quart des biens des condamnés, mais le tiers : appât jeté à la cupidité, au fanatisme.

Bien plus, les propriétés des émigrés pour cause de religion seraient confisquées au profit du roi. Interdiction formelle d'écrire aux fugitifs, de leur envoyer quoi que ce fût, en particulier de l'argent. Enfin l'édit ajoutait ce qui suit : « Il ne sera imprimé ni vendu aucuns livres concernant la sainte Écriture, faits depuis quarante ans en çà, que premièrement ils n'aient été vus et visités...

Comme en notre ville de Lyon il y a plusieurs imprimeurs et qu'ordinairement il s'y apporte grand nombre de livres étrangers, même de ceux qui sont grandement suspects d'hérésie, nous ordonnons que, trois fois l'an, il sera fait des visites dans les officines et boutiques d'imprimeurs, marchands de livres, par deux bons personnages d'Église ».

Mais « la Parole de Dieu n'est pas liée » (2 Tim. 2: 9) ; elle est « vivante et opérante, et plus pénétrante qu'aucune épée à deux tranchants » (Héb. 4: 12) ; Henri II dut s'en rendre compte. Aveuglé par sa femme, entraîné par ses mauvais conseillers, il convoqua une séance spéciale du Parlement de Paris, où chacun des conseillers eut à émettre séance tenante son avis sur les mesures à prendre contre les « novateurs ». La plupart recommandèrent de renforcer les pénalités établies, mais il se trouva deux hommes pour émettre une opinion différente.

Le conseiller Faur alla jusqu'à dire en face du roi : « Craignez qu'on ne dise de vous cette parole adressée jadis par Élie à Achab : « C'est toi et la maison de ton père qui troublez Israël ? » (1 Rois 18: 17). Henri II frémit de rage, mais se contint.

Là-dessus Ann Dubourg, un des plus jeunes conseillers, prit à son tour la parole. Son visage demeurait calme, mais sa bouche allait articuler des vérités qui soulevèrent une violente tempête : « Il est des hommes », dit-il, « qui commettent contre les lois plusieurs crimes dignes de mort, des blasphèmes, des adultères, des débauches de toute espèce, et ces crimes

restent impunis malgré leur énormité, tandis qu'on demande des supplices contre des gens à qui l'on ne peut reprocher aucun crime ». C'était lancer, sans le vouloir peut-être, un trait contre le roi lui-même, dont la vie adultère était assez connue.

Le fidèle conseiller continue : « Peut-on en effet imputer le crime de lèse-majesté à des hommes qui ne font mention des princes que dans leurs prières et pour appeler sur eux la protection du Très-Haut ? On sait parfaitement qu'ils ne sont pas séditeux ; mais on affecte de les regarder comme tels, parce que, s'appuyant sur les Saintes Écritures, ils ont arraché tout prestige à la puissance romaine et exposé au plein jour la turpitude d'une Église qui penche vers sa ruine ; parce qu'enfin ils demandent de salutaires réformes qui, seules, peuvent ramener l'Église à sa dignité primitive ».

Blessé au vif, foulant aux pieds l'inviolabilité du Parlement, Henri II fit aussitôt saisir Faur et Dubourg et les jeta à la Bastille. Quelques mois plus tard, ce dernier subissait le supplice du feu. Dans sa rage Henri II s'était promis d'assister à l'exécution ; Dieu lui-même le lui interdit. Au cours d'un tournoi, un de ses courtisans l'atteignit à l'œil d'un coup de lance.

On le transporta dans son palais, souffrant horriblement. Le mal ne fit qu'empirer ; aux douleurs physiques s'ajoutaient les remords cuisants : « Ils sont innocents », s'écriait l'infortuné souverain en songeant aux deux conseillers. « Dieu me punit de les traiter si mal ». — « Rassurez-vous, Sire », lui dit le cardinal de Lorraine, un de ces Guises qui furent le fléau de la France, « rassurez-vous ! De telles pensées ne sont que des suggestions du démon ». Tout l'art des médecins fut inutile ; au bout d'un mois Henri II expirait, laissant le trône à son fils François II, un enfant de seize ans.

Sous son règne, comme sous ceux de ses deux successeurs, le caractère politique des guerres de religion ne fit que s'accentuer. Il ne saurait entrer dans notre dessein de les raconter en détail. Pour les réformés, elles sont marquées par des alternatives de succès et de revers ; à peine leur a-t-on accordé certains avantages qu'on les leur retire, d'où renouvellement continuel des hostilités.

Charles IX leur octroie l'édit de Janvier, suivi de l'horrible massacre de Vassy, perpétré à l'instigation du duc de Guise. Mais celui-ci ayant été

assassiné à la satisfaction de Catherine de Médicis qui redoutait son ambition, la reine mère consentit à signer la paix d'Amboise, puis celle de Saint-Germain : les réformés obtenaient la liberté de conscience et l'autorisation de célébrer le culte domestique ; mais le culte public n'était toléré que dans quelques villes et dans les maisons de la noblesse.

Mais Catherine était de ces « ouvriers d'iniquité, qui parlent paix avec leur prochain, tandis que la méchanceté est dans leur cœur » (Ps. 28: 3). Ces concessions n'étaient à ses yeux qu'un leurre, destiné à endormir les huguenots, afin de leur fondre dessus avec d'autant plus de succès. Elle n'avait qu'un but en vue : l'extermination de tous les réformés, jusqu'au dernier.

Animée d'un esprit diabolique de dissimulation, elle travaillait à réaliser son désir en y mettant une persévérance extraordinaire, prête aussi à recourir à tous les moyens, même les plus pervers. On l'a comparée à bon droit à un requin qui suit le navire dans l'attente de sa proie, que la mer soit calme ou qu'elle soit agitée. Le royaume était en effet divisé en deux camps, égaux en apparence et irréconciliables.

Malgré plusieurs campagnes, les catholiques n'avaient aucune perspective de venir à bout de leurs adversaires. C'est alors que Jézabel recourut aux procédés qui lui étaient chers entre tous : la trahison et le meurtre secret. Les historiens les plus sérieux affirment sans hésitation que la raison d'État ne saurait en aucun cas être invoquée pour justifier le massacre de la Saint-Barthélemy. Rome n'avait rien à redouter pour sa suprématie, ni le roi de France pour son autorité. Il ne faut y voir qu'un acte dicté par le fanatisme, par le ressentiment que nourrissait Catherine à l'égard des enfants de Dieu.

À ses côtés se trouvent le pape Pie II et Philippe II, roi d'Espagne. Ce sont trois étrangers qui portent la responsabilité première de cette machination inique. D'autres y trempèrent, mais ils ne pouvaient rien faire aboutir sans la sanction royale. Le Souverain Pontife tordit les Écritures pour persuader à Charles IX qu'il se trouvait dans la même position que Saül, roi d'Israël, lorsque Samuel lui enjoignit, de la part de l'Éternel, de « détruire entièrement » Amalek (1 Sam. 15: 3). Mais Saül désobéit à l'ordre divin et il lui en coûta son trône et sa vie. Charles IX comprit l'allusion et consentit à

ce que l'on exterminât tous les huguenots, afin qu'il n'en restât pas un seul pour lui reprocher son forfait.

Grâce au traité de Saint-Germain, les réformés jouissaient de quelque repos. Catherine et ses suppôts en profitèrent pour ourdir mieux leur complot. Attirer à Paris les chefs huguenots, les combler de caresses, pour les massacrer tous à la fois, voilà le plan infernal déjà conçu en 1564 et différé jusqu'au moment propice.

Le vieux chancelier Michel de L'Hôpital soupçonna, puis eut la certitude de ce qui se tramait contre les réformés. Retiré des affaires avec le sentiment de son impuissance à faire naître une paix durable, il supplia la cour de ne pas étouffer la voix de la justice et de la clémence. Mais Coligny, trop droit pour croire à une infraction au traité de paix et à de vils guets-apens, se laissa émouvoir par l'accueil affectueux que lui fit le roi, en l'appelant son père. Charles IX lui promit de réparer certains torts qu'avaient subis des réformés de la part de catholiques trop zélés.

Pour mieux donner créance à ses allures hypocrites, Catherine de Médicis mit tout en œuvre pour amener le mariage de sa fille Marguerite avec Henri de Navarre, plus tard roi de France sous le nom de Henri IV et fils de Jeanne d'Albret. Celle-ci, douée d'un caractère ferme et décidé, avait fait profession publique de sa conversion et, grâce à elle, les pratiques catholiques furent abolies en Navarre.

Si l'on considère que ce petit royaume se trouvait sur les flancs des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, deux puissances entièrement dévouées au pape, on conviendra que Jeanne montra là un beau courage, en même temps qu'une admirable confiance en Celui auquel elle voulait rendre témoignage envers et contre tout.

Malgré les menaces terribles qu'on lui adressa, elle n'en persévéra pas moins dans la voie où elle était entrée si résolument. Pendant douze ans le Seigneur la protégea puissamment et elle mit ce temps à profit pour faire traduire et publier la Bible dans le dialecte du pays ; elle créa des écoles, étudia les lois comme un juriste et améliora de façon très intelligente le bien-être de ses sujets. Quoiqu'à regret, elle donna son consentement au mariage projeté. À cet effet elle rendit visite à la cour de France qui résidait alors à

Blois. Le roi et sa mère lui prodiguèrent toutes les marques de l'amitié et l'engagèrent à prolonger son séjour auprès d'eux. Mais Jeanne s'y refusa ; elle devait, disait-elle, se rendre encore à Paris. Après quelques jours elle tomba malade de façon très mystérieuse, infectée, à ce qu'on croit, par des gants empoisonnés que lui avait remis un certain maître René, parfumeur florentin, mais connu surtout comme l'empoisonneur de la reine. Au bout de cinq jours Jeanne d'Albret s'endormit paisiblement dans le Seigneur, sans la moindre parole de reproche à l'adresse de ses meurtriers.

Le mariage fut célébré le 18 août 1572 au milieu de fêtes splendides qui durèrent plusieurs jours et auxquelles participèrent tous les princes huguenots. Personne n'éprouvait la moindre anxiété. On pensait que cette union mettrait fin aux troubles qui avaient ensanglanté le pays ; elle semblait inaugurer une ère de paix et de prospérité sans pareille. Or c'est au cours de ces réjouissances que se tint au Louvre un conseil secret dans lequel on arrêta dans ses moindres détails le plan du massacre projeté.

Le 22 août Coligny sortait du Louvre. Il ignorait qu'on venait de mettre sa tête à prix : cinquante mille couronnes, telle était la récompense que toucherait le meurtrier. Chemin faisant, l'amiral lisait une requête d'un de ses frères dans la foi et allait s'occuper de la meilleure voie à suivre pour y répondre. Tout à coup, près de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, une balle atteignit Coligny au bras gauche et lui fracassa un doigt. L'assassin réussit à prendre la fuite. On transporta l'amiral chez lui et les seigneurs protestants accoururent à son chevet. « Voilà », leur dit le vieillard, « le fruit de cette belle réconciliation dont le roi s'est porté garant ».

Malgré l'opposition de sa mère, Charles IX se rendit aussi auprès de l'illustre blessé. « Mon père », lui dit-il, « je vous tiens pour un des plus grands capitaines de mon royaume. Calmez-vous. Ne songez qu'à vous guérir ; j'aurai soin de tout. Vous endurez la blessure et moi j'en aurai toujours la peine ».

Deux jours plus tard, le 24 août 1572, entre deux et trois heures du matin, jour de la Saint-Barthélemy, on entendit tout à coup sonner la cloche de cette même église de Saint-Germain l'Auxerrois, qui se trouve vis-à-vis du Louvre. À peine les premiers coups eurent-ils retenti qu'une violente fusillade éclata dans les rues. Charles IX témoigna une vive agitation ; la

sueur froide perlait sur son front. Soudain il se leva et fit appeler le duc de Guise pour lui ordonner de ne rien précipiter. Mais c'était trop tard. Catherine de Médicis, qui redoutait l'inconstance de son fils, avait enjoint d'avancer l'heure fixée pour le début de la tuerie.

Et bientôt, au bruit de toutes les cloches de la ville, maintenant mises en branle, se mêlaient les hurlements de rage, les imprécations des meurtriers, puis les cris de douleur et d'effroi des infortunées victimes, surprises dans leur sommeil et froidement égorgées dans leurs lits. Pour se faire reconnaître les assassins portaient un brassard blanc. Bientôt le sang ruissela dans toutes les rues.

L'amiral de Coligny devina bien vite ce que se passait. Il ne doutait pas qu'on n'en voulût à lui plus qu'à tous les autres huguenots, car il connaissait la haine invétérée que lui portait le duc de Guise. Il ne se trompait pas. Une troupe furieuse envahit sa demeure, dirigée par un serviteur du duc, et pénétra dans la chambre où l'amiral reposait. Sans autre avertissement, le soudard plongea un épieu dans la poitrine du vieillard, puis jeta son corps par la fenêtre. Guise le reconnut et le repoussa d'un coup de pied. Seize ans plus tard, le même Henri de Guise tombait à son tour sous le poignard d'un assassin aux ordres du roi Henri III. Quand celui-ci vit le cadavre, il lui donna un coup de pied en pleine figure. Telle est la justice rétributive de Dieu !

Au cours de la même nuit, sous le couvert de la religion, on égorga cinq cents membres de la haute noblesse protestante. Ils habitaient presque tous le même quartier de Paris et le duc de Guise se l'était spécialement réservé. « Plus l'herbe est épaisse, plus la faux y mord », voilà le mot d'ordre donné à la farouche soldatesque.

Henri de Navarre et Condé, fils du célèbre Condé, tué à Jarnac, logeaient au Louvre. Le roi les manda devant lui et les accabla d'injures. « Je ne veux », leur dit-il, « qu'une religion dans mon royaume. Mort ou messe ! Choisissez ! » Henri fut conduit dans la chapelle du palais. Condé déclara que sa liberté, sa vie étaient à la merci du roi, mais que nulle menace, nul supplice ne le feraient aller à la messe, dût-il périr.

Charles le relâcha, en affirmant qu'il aurait la tête tranchée dans les huit jours, s'il ne se ravisait pas. Quelques seigneurs protestants s'étaient réfugiés au Louvre, sous la sauvegarde du roi de Navarre. Ils furent sommés, l'un après l'autre, de descendre dans la cour et là, sous les yeux même du roi, les gardes les taillèrent en pièces jusqu'au dernier. L'un d'eux ne put s'empêcher de s'écrier : « Est-ce là cette parole que le roi nous a donnée ? Que Dieu venge un jour cette perfidie et cette cruauté odieuses ! ». La réponse vint deux cent vingt ans plus tard avec la mort de Louis XVI.

Les annales du monde entier renferment peu de scènes aussi ignobles que celle de la Saint-Barthélemy. Les passions les plus basses, le fanatisme le plus froid et le plus atroce s'y étalent dans toute leur horreur. « C'était être huguenot », dit Mézeray, « que d'avoir de l'argent, ou des charges enviées, ou des ennemis vindicatifs, ou des héritiers affamés ». Le massacre s'étendit à toute la France ; des milliers d'innocents périrent, à Lyon en particulier, où les réformés étaient nombreux.

Comme le procureur du roi enjoignait au bourreau de remplir son office, celui-ci répondit : « Je ne prête mon ministère que pour l'exécution des arrêts des juges, et non pour assassiner des innocents ». Même réponse de la part des soldats de la citadelle « Ce que vous nous demandez est contre l'honneur nous ne sommes pas des assassins. Quel mal ont donc fait ces malheureux qu'on veut que nous égorgions ? ». On alla jusqu'à ouvrir les portes des prisons et à massacrer sans autre ceux qu'on y trouvait. Les cadavres étaient jetés dans le Rhône qui en vint à rouler des flots rougis de sang ; pendant longtemps les riverains ne voulurent ni toucher aux poissons du fleuve, ni faire usage de son eau.

Quelques gouverneurs de provinces refusèrent d'obtempérer aux ordres féroces qu'ils reçurent. Il convient de citer aussi l'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, qui en fit autant. « Je m'opposerai toujours de toutes mes forces à une action pareille », déclara-t-il nettement au lieutenant royal. « Je suis le pasteur de Lisieux et ces gens que vous voulez me faire tuer sont des brebis de mon troupeau. Si elles se sont égarées hors du bercail de l'Église romaine, j'ai le devoir de les épargner, pour les y faire rentrer, si possible. Je n'ai jamais lu dans l'Évangile que le berger doit laisser verser le sang de son troupeau. Au contraire, j'y lis qu'il doit verser son sang, donner même sa vie

pour elles ». Sur la demande du lieutenant royal, l'évêque confirma ces paroles par écrit.

Les appréciations sur le nombre des victimes varient beaucoup. À Paris on en a compté de 2000 à 4000 ; c'est Brantôme qui dit que Charles IX aurait pu voir quatre mille cadavres flotter sur la Seine. Dans un registre des comptes de la ville de Paris, un poste indique la somme payée aux fossoyeurs du cimetière des Innocents pour avoir enterré 1100 corps, échoués sur la rive du fleuve à Chaillot, à Auteuil et à Saint-Cloud. « Il est probable », ajoute le greffier, « que beaucoup d'autres furent entraînés plus loin. On est loin de les avoir tous jetés à la Seine ».

En province les chiffres les plus modérés annoncent 70000 morts. Si l'on y ajoute tous ceux qui périrent de misère, de faim, de douleur, les vieillards, les enfants abandonnés, les femmes sans abri, on arrive à un total bien plus considérable.

La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy produisit une profonde impression dans l'Europe entière. Tandis que les États protestants flétrissaient l'horrible attentat, Rome était au comble de la joie. Le pape Grégoire XIII connaissait les projets de Charles IX et attendait impatiemment des nouvelles.

Enfin un messager arriva de Paris, portant une lettre du nonce, datée du 24 août : « Tout s'est bien passé à Paris ; on va en faire de même dans tout le royaume ». Le messager reçut une gratification de mille pièces d'or. Le canon tonna au château Saint-Ange ; on chanta à Saint-Pierre un *Te Deum* solennel et le pape fit frapper une médaille, portant d'un côté son effigie et de l'autre l'ange exterminateur, immolant les hérétiques. Le roi d'Espagne, Philippe II, dont on connaît le caractère sombre, rit pour la première fois de sa vie, dit-on, quand on l'informa du massacre et ne put trouver d'éloges assez forts pour le jeune roi et sa mère.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, Genève surtout, virent arriver une multitude de fugitifs éperdus, à demi-morts. Vainement les agents français tentèrent d'accréditer auprès des cours protestantes la fable d'un complot ourdi par Coligny. L'audience donnée à ce sujet par Élisabeth, reine d'Angleterre, fut empreinte d'une tristesse lugubre ; toute la cour portait de

longs vêtements de deuil. L'ambassadeur dut passer parmi les courtisans sans que personne ne le saluât ; il ne put balbutier son odieuse apologie et se retira consterné, en s'écriant avec amertume qu'il avait honte de porter le nom de Français. À Genève on institua un jour solennel de jeûne et de prières. En Écosse le vieux Knox, empruntant le langage des prophètes, s'écria du haut de la chaire : « La sentence est prononcée contre ce meurtrier, le roi de France ; la vengeance de Dieu ne se retirera pas de sa maison ; son nom sera en exécration à la postérité ».

Ces paroles se réalisèrent. Le remords ne tarda pas à envahir l'âme de Charles IX. La nuit il entendait des hurlements sinistres dans le ciel au-dessus de son palais. À tous moments, « aussi bien veillant que dormant », il lui semblait voir « ces corps massacrés, les faces hideuses et couvertes de sang ». Il cherchait à s'étourdir, à se briser de fatigue ; il restait à cheval douze et quatorze heures consécutives.

« Ses regards », écrivait un ambassadeur, « sont devenus sombres. Dans ses entretiens et ses audiences, il ne regarde pas en face celui qui lui adresse la parole ; il baisse la tête, ferme les yeux, puis il les ouvre tout à coup, et comme s'il souffrait de ce mouvement, il les referme avec non moins de vivacité ». Il expira moins de deux ans après le massacre, atteint d'une maladie étrange qui amenait son sang à s'écouler lentement par tous les pores.

Mais, sans confiance aucune dans son entourage, il se figurait que sa mère avait été cause de sa maladie, en lui faisant administrer un poison. Dieu permit que, sur son lit de mort, ce roi, qui avait voulu que pas un réformé ne restât en vie, fût soigné par sa vieille nourrice et un médecin, huguenots l'un et l'autre. La veille de sa mort, la nourrice se trouvait seule à son chevet. Elle entendit le malheureux qui soupirait et pleurait. Elle s'approcha doucement. « Ah ! ma nourrice, ma mie », lui dit-il, « que de sang et que de meurtres ! Ah ! que j'ai eu un méchant conseil ! Ô mon Dieu, pardonne-les-moi et me fais miséricorde, s'il te plaît ! »

Tous les auteurs directement responsables de la Saint-Barthélemy moururent de mort violente, à une exception près, la reine mère. Mais elle vécut assez longtemps pour voir échouer lamentablement tous les projets qu'elle avait conçus. Le cardinal de Lorraine fut assassiné en prison et Henri III, le

dernier rejeton de la famille, tomba sous le poignard d'un meurtrier, comme Knox l'avait prédit.

Ce roi se montra encore plus incapable que ses frères. Sous son règne les guerres de religion continuèrent à sévir, si bien que la France souffrait horriblement et payait cher l'acharnement de ses souverains contre les enfants de Dieu. Au dire d'un contemporain, « les fermes et quasi tous les villages étaient inhabités et déserts ». Les paysans cessaient même de labourer ; affamés, ils se soulevaient. Les routes étaient effondrées, les ponts coupés. Dans les villes toute industrie et tout commerce avaient péri.

Henri IV, roi de Navarre, qui succéda à son cousin, Henri III, mit tout en œuvre pour réparer ces maux. Ce fut un des plus grands monarques des temps modernes. Élevé dans la religion réformée, comme on l'a vu, il manqua malheureusement de la force de caractère nécessaire pour rester fidèle aux enseignements qu'il avait reçus de sa mère et crut agir pour le bien de la France en embrassant le catholicisme, estimant fâcheux pour le pays que le roi professât une religion autre que celle de la majorité de ses sujets.

Son cœur sans doute ne fut jamais franchement catholique. Mais ses convictions n'étaient pas bien arrêtées ni bien profondes. Ami du plaisir, il supportait avec peine l'austérité du régime calviniste. Son âme n'était pas assez élevée pour sacrifier ses intérêts à ses croyances et sa conscience trop accommodante pour ne pas concilier les uns avec les autres. Il méprisa l'exhortation : « Tiens ferme ce que tu as » (Apoc. 3: 11).

Le roi n'oublia cependant pas ses anciens coreligionnaires. Tout en cherchant à pacifier le royaume, il ne voulait pas le faire à tout prix, estimant que chacun des partis en présence devait tolérer les autres. C'est dans cet esprit qu'il promulgua, en 1598, le célèbre *Édit de Nantes*, le premier acte par lequel les réformés reçurent enfin la reconnaissance légale de leur existence. En voici les principales dispositions :

Ils obtenaient la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit, élémentaire pour nous, mais qui ne l'était pas au 16^e siècle, de croire selon leur conviction personnelle, sans être astreints au même culte que le souverain et le reste de la population.

Ils pouvaient pratiquer librement leur culte dans les châteaux des seigneurs haut justiciers et dans une ville par bailliage. C'était là une liberté bien limitée. Les seigneurs haut-justiciers étaient ceux qui avaient droit de vie et de mort sur leurs sujets ; le roi, qui prétendait que cette prérogative devait lui appartenir à lui seul, cherchait à diminuer leur nombre. Puis dans les bailliages souvent très étendus, pour beaucoup de personnes, il fallait un déplacement considérable pour se rendre dans la seule localité où le culte était autorisé. Néanmoins les réformés ne pouvaient qu'éprouver une vive reconnaissance envers Dieu de ce que le principe au moins du culte collectif fût admis.

Les réformés recevaient le droit d'exercer des charges publiques, la magistrature entre autres. On rendait ainsi hommage à l'intégrité généralement reconnue de la plupart d'entre eux ; leur influence allait s'étendre aussi.

Enfin ils recevaient une centaine de villes, dites « places de sûreté », où ils pouvaient se réfugier en cas de troubles et tenir même tête aux troupes qu'on enverrait contre eux, avantage considérable, mais qui ne manqua pas de se retourner à leur désavantage. En effet la résistance qu'ils purent ainsi opposer aux ordres royaux risquait de les faire taxer d'insubordination du moment qu'ils pouvaient résister à l'autorité légalement et à main armée.

Néanmoins l'Édit de Nantes marque pour les réformés une accalmie bienfaisante. Dieu leur accorda de la sorte une période de repos, au cours de laquelle ils purent se ressaisir et affermir leur foi. La situation qui leur était ainsi faite leur permit également d'acquérir une belle prospérité matérielle. L'ennemi se tenait aux aguets et, moins d'un siècle plus tard, il trouva là un prétexte pour déchaîner à nouveau contre eux des persécutions terribles.

APPLICATIONS

1) Apprenons que nous devons en toutes circonstances faire confiance au Seigneur lui-même pour notre protection. Les compromis avec la politique amènent toujours des résultats désastreux.

2) Observons la justice rétributive du Seigneur : ceux qui ont promu et pratiqué la violence sont morts de façon violente ou terriblement misérable.

3) Ouvrons les yeux sur la méchanceté épouvantable (le massacre de la Saint-Barthélemy) des princes catholiques et du pape lui-même.

**QUE LE SEIGNEUR SOIT BÉNI, LOUÉ ET ADORÉ POUR
L'AVANCEMENT CONSTANT DE SON ROYAUME MALGRÉ LES
DIABOLIQUES MACHINATIONS DE SES ENNEMIS!**

A M E N !